



## **Vior inc.**

États financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
1000, rue Germain  
Val-d'Or (Québec)  
J9P 5T6

T 819 825-6226

Aux actionnaires de  
Vior Inc.

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société Vior inc. (ci-après « la société »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 30 juin 2022 et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris le résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2022 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Autre point – informations comparatives auditées par un prédécesseur

Les états financiers consolidés de la société pour l'exercice terminé le 30 juin 2021 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée, en date du 14 octobre 2021.

**Informations autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Alain Lemaire.

1

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*

Val-d'Or

Le 24 octobre 2022

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A109964

# Vior inc.

## États consolidés de la situation financière

(en dollars canadiens)

	Notes	Au 30 juin 2022 \$	Au 30 juin 2021 \$
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	1 325 421	1 749 922
Placements	5	500 000	700 000
Crédits d'impôt et droits miniers à recevoir		404 735	427 020
Taxes de vente à recevoir		162 671	82 368
Comptes débiteurs		8 328	84 051
Actions cotées	6	831 508	-
Charges payées d'avance		29 762	22 917
<b>Total actifs courants</b>		<b>3 262 425</b>	<b>3 066 278</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Actions cotées	6	-	2 645 075
Biens miniers	7	5 610 541	3 335 296
Actifs au titre de droits d'utilisation	8	191 924	-
<b>Total actifs non courants</b>		<b>5 802 465</b>	<b>5 980 371</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>9 064 890</b>	<b>9 046 649</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Comptes créditeurs et charges à payer		414 266	478 091
Dépôt reçu pour émission d'actions		249 990	-
Passif lié à la prime sur les actions accréditives		133 115	-
Obligations locatives – partie courante	10	44 524	-
<b>Total passifs courants</b>		<b>841 895</b>	<b>478 091</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Prêts	9	31 985	31 985
Obligations locatives	10	153 866	-
<b>Total passifs non courants</b>		<b>185 851</b>	<b>31 985</b>
<b>Total du passif</b>		<b>1 027 746</b>	<b>510 076</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	11	37 495 006	35 651 223
Bons de souscription	12	269 389	301 167
Options d'achat d'actions	13	423 842	332 489
Surplus d'apport		2 045 791	2 045 791
Déficit		(32 196 884)	(29 794 097)
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>8 037 144</b>	<b>8 536 573</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>9 064 890</b>	<b>9 046 649</b>

Éventualités et engagements (note 21)

Événements postérieurs à la date de clôture (note 22)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

### Approuvé par le Conseil,

(s) Mark Fedosiewich

Président, chef de la direction et administrateur

(s) Charles-Olivier Tarte

Administrateur

# Vior inc.

## États consolidés du résultat global

(en dollars canadiens)

		Exercices terminés les	
		30 juin	
	Notes	2022	2021
		\$	\$
<b>Produits</b>			
Honoraires facturés à des partenaires		1 409	17 842
<b>Charges</b>			
Salaires et avantages sociaux	14	344 698	199 572
Honoraires professionnels et de consultation		174 535	236 534
Frais réglementaires		54 473	43 781
Loyer et frais de bureau		49 377	42 091
Communication, conférences et relations avec les investisseurs		282 493	150 987
Rémunération à base d'actions		70 911	87 216
Frais de déplacement		14 902	8 411
Recherche de propriétés minières		8 889	2 433
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	8	47 988	-
Coût des biens miniers abandonnés, dépréciés ou radiés	7	31 444	67 272
		1 079 710	838 297
<b>Autres produits (charges)</b>			
Intérêts		10 896	4 608
Variation de la juste valeur - actions cotées	6	(1 813 567)	1 284 450
Désactualisation - prêts et obligations locatives	9 - 10	(20 250)	(3 614)
		(1 822 921)	1 285 444
<b>Résultat net avant impôt sur les bénéfices</b>		(2 901 222)	464 989
Recouvrement d'impôt différé	15	498 435	-
<b>Résultat net et global</b>		<b>(2 402 787)</b>	<b>464 989</b>
Résultat de base par action	16	(0,031)	0,008
Résultat dilué par action	16	(0,031)	0,006

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# Vior inc.

## États consolidés des variations des capitaux propres

(en dollars canadiens)

	Notes	Nombre d'actions en circulation	Capital social \$	Bons de souscription \$	Options d'achat d'actions \$	Surplus d'apport \$	Déficit \$	Total \$
<b>Solde au 30 juin 2020</b>		<b>44 259 267</b>	<b>31 631 819</b>	<b>193 394</b>	<b>308 277</b>	<b>1 845 539</b>	<b>(30 259 086)</b>	<b>3 719 943</b>
Résultat net et global		-	-	-	-	-	464 989	464 989
Placement privé	11	25 500 000	3 561 418	188 582	-	-	-	3 750 000
Acquisition de biens miniers	11	2 410 000	476 800	68 000	-	-	-	544 800
Bons de souscription exercés	12	375 000	63 597	(7 347)	-	-	-	56 250
Bons de souscription échus	12	-	-	(141 462)	-	141 462	-	-
Options d'achat d'actions exercées	13	400 000	67 688	-	(27 688)	-	-	40 000
Rémunération à base d'actions	13	-	-	-	110 690	-	-	110 690
Options d'achat d'actions échues	13	-	-	-	(58 790)	58 790	-	-
Frais d'émission d'actions		-	(150 099)	-	-	-	-	(150 099)
<b>Solde au 30 juin 2021</b>		<b>72 944 267</b>	<b>35 651 223</b>	<b>301 167</b>	<b>332 489</b>	<b>2 045 791</b>	<b>(29 794 097)</b>	<b>8 536 573</b>
Résultat net et global		-	-	-	-	-	(2 402 787)	(2 402 787)
Placement privé accréditif	11	8 305 482	2 292 646	-	-	-	-	2 292 646
Moins : prime sur les actions accréditives		-	(631 550)	-	-	-	-	(631 550)
		8 305 482	1 661 096	-	-	-	-	1 661 096
Bons de souscription exercés	12	1 725 000	292 545	(33 795)	-	-	-	258 750
Bons de souscription de rémunération	12	-	-	2 017	-	-	-	2 017
Rémunération à base d'actions	13	-	-	-	91 353	-	-	91 353
Frais d'émission d'actions		-	(109 858)	-	-	-	-	(109 858)
<b>Solde au 30 juin 2022</b>		<b>82 974 749</b>	<b>37 495 006</b>	<b>269 389</b>	<b>423 842</b>	<b>2 045 791</b>	<b>(32 196 884)</b>	<b>8 037 144</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



# Vior inc.

## Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en dollars canadiens)

	Exercices terminés les	
	30 juin	
	2022	2021
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net (perte nette)	(2 402 787)	464 989
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Variation de la juste valeur – actions cotées	1 813 567	(1 284 450)
Rémunération à base d'actions	70 911	87 216
Amortissement de la subvention gouvernementale différée	(4 772)	(21 026)
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	47 988	-
Coût des biens miniers abandonnés, dépréciés ou radiés	31 444	67 272
Désactualisation – prêts et obligations locatives	20 250	3 614
Recouvrement d'impôt différé	(498 435)	-
	(921 834)	(682 385)
Variations des éléments du fonds de roulement		
Taxes de vente à recevoir	(80 303)	(76 584)
Comptes débiteurs	75 723	(46 825)
Charges payées d'avance	(6 845)	(2 985)
Comptes créditeurs et charges à payer	114 268	656 998
	102 843	530 604
	(818 991)	(151 781)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Paiements d'obligations locatives	(57 000)	-
Prêts encaissés	-	20 000
Placement privé	-	3 750 000
Placement privé accréditif	2 292 646	-
Dépôt reçu pour émission d'actions	249 990	-
Frais d'émission d'actions	(107 841)	(150 099)
Bons de souscription exercés	258 750	56 250
Options d'achat d'actions exercées	-	40 000
	2 636 545	3 716 151
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Additions aux placements	(500 000)	(700 000)
Encaissements à maturités	700 000	-
Acquisition de biens miniers et frais d'exploration capitalisés	(2 869 075)	(2 064 763)
Crédits d'impôt et droits miniers reçus	427 020	12 315
	(2 242 055)	(2 752 448)
<b>Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	(424 501)	811 922
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	1 749 922	938 000
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>1 325 421</b>	<b>1 749 922</b>
Intérêts reçus	9 594	2 692
Informations additionnelles relativement aux tableaux consolidés des flux de trésorerie (note 19)		

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

---

### 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Vior inc. (la « Société »), régie par la Loi sur les sociétés par actions (Québec), se spécialise dans l'acquisition et dans l'exploration de biens miniers. L'adresse du siège social de la Société est le 995, rue Wellington, bureau 240, Montréal (Québec), H3C 1V3 Canada. Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de croissance TSX (la « Bourse ») sous le symbole VIO.

La Société n'a pas encore déterminé si les biens miniers renferment des réserves de minerai pouvant être exploitées économiquement. La récupération du coût des biens miniers dépend de la capacité d'exploiter économiquement les réserves de minerai, de l'obtention du financement nécessaire pour poursuivre l'exploration et le développement de ses biens et de la mise en production commerciale ou du produit de la disposition des biens miniers.

Bien que la direction ait pris des mesures pour vérifier le droit de propriété concernant les biens miniers dans lesquels la Société détient une participation conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante d'exploration de ces biens, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété à la Société. Le titre de propriété peut être assujéti à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation.

Au 30 juin 2022, la Société a un fonds de roulement de 2 420 530 \$ incluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 1 325 421 \$. La direction est d'avis que la Société dispose de fonds suffisants pour payer ses dépenses générales et administratives courantes, pour engager les dépenses d'exploration et d'évaluation prévues et pour honorer ses passifs, obligations et engagements existants dans les douze mois à venir lorsqu'ils seront exigibles. Pour évaluer si l'hypothèse de continuité d'exploitation est appropriée, la direction tient compte de tous les renseignements disponibles concernant l'avenir.

Pour poursuivre ses programmes d'évaluation et d'exploration sur ses propriétés et ses activités au-delà du 30 juin 2022, la Société devra périodiquement chercher à obtenir du financement sous forme d'émission de nouveaux instruments de capitaux propres, d'exercices d'options d'achat d'actions, et à rechercher des partenaires pour conclure des ententes d'option sur certaines de ses propriétés minérales, et malgré le fait qu'elle ait réussi dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir, ni que ces sources de financement ou ces initiatives seront à la portée de la Société ou qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société.

Les présents états financiers consolidés (les « États Financiers ») ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 24 octobre 2022.

### 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les États Financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

#### 2.1 Base d'évaluation

Les États Financiers ont été établis selon le principe de la continuité de l'exploitation, en vertu de la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs à la juste valeur.

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

---

### 2.2 Consolidation

Les États Financiers comprennent ses comptes et ceux de sa filiale détenue à 100 %, Vior Gold USA, LLC (« Vior USA »). La Société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Vior USA est entièrement consolidée à partir de la date à laquelle la Société en obtient le contrôle et est déconsolidée à partir de la date à laquelle elle en perd le contrôle. Tous les comptes et opérations intersociétés sont éliminés.

### 2.3 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des États Financiers de chacune des entités de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « Monnaie Fonctionnelle »). Les États Financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la Société et de sa filiale.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux cours de change en vigueur à la date des transactions (cours du jour). Les profits et pertes de change découlant du règlement de ces transactions et de la réévaluation des éléments monétaires en monnaie étrangère au cours de change en vigueur à la fin de la période sont comptabilisés en résultat net. Les éléments non monétaires ne sont pas reconvertis à la fin de la période et sont évalués au coût historique (convertis au cours de change en vigueur à la date de transaction), à l'exception des éléments non monétaires évalués à la juste valeur, qui sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

## 3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les méthodes comptables significatives ayant servi à l'établissement des États Financiers sont présentées ci-après. Elles ont été appliquées uniformément à tous les exercices présentés.

### 3.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et des certificats de placement garantis encaissables en tout temps ou dont l'échéance est de trois mois et moins à partir de la date d'acquisition.

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

---

### 3.2 Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré.

Selon IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Après la constatation initiale, l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers dépend de leur classement, selon les fins pour lesquelles les instruments ont été acquis ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels.

#### *À la juste valeur par le biais du résultat net :*

Les actions cotées sont évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net et sont des placements en titre de capitaux propres initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés en résultat net. Les dividendes sur ces investissements sont comptabilisés en résultat net.

#### *Au coût amorti :*

Les actifs financiers au coût amorti sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui se composent exclusivement de paiements de capital et d'intérêt détenus dans le cadre d'un modèle d'affaires dont le but est de percevoir ces montants.

Ultérieurement, les actifs financiers au coût amorti sont évalués en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une provision pour les pertes anticipées. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et les comptes débiteurs sont classés dans cette catégorie.

#### *Passifs financiers au coût amorti :*

Les passifs financiers incluent les comptes créditeurs et charges à payer (à l'exception des déductions à la source, des salaires et des vacances à payer), le dépôt reçu pour émission d'actions et les prêts. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui correspond à la valeur nominale en raison de leur échéance à court terme. Ils sont classés dans le passif courant si le paiement est exigible dans les 12 mois. Autrement, ils sont présentés dans le passif non courant.

#### *Dépréciation d'actifs financiers au coût amorti :*

La perte attendue représente l'écart entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie anticipés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. La valeur comptable de l'actif est réduite de ce montant soit directement, soit indirectement par le biais d'un compte de correction de valeur. Les provisions pour les pertes anticipées sont ajustées à la hausse ou à la baisse lors des périodes ultérieures si le montant de la perte anticipée augmente ou diminue. La Société applique la méthode simplifiée permise par IFRS 9 aux créances clients qui exige la comptabilisation des pertes attendues pour la durée de vie dès la comptabilisation initiale de ces créances.

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

---

### 3.3 Biens miniers

La Société inscrit au coût ses participations dans les biens miniers et les aires d'intérêt géologique, moins les encaissements sur option reçus et autres recouvrements. Ces coûts d'acquisition sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles. Les frais d'exploration liés aux participations et aux projets sont capitalisés sur la base de blocs de claims spécifiques ou d'aires d'intérêt géologique jusqu'à ce que les biens miniers soient mis en production, vendus ou abandonnés. Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, ces frais d'exploration sont comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles. Ces coûts seront amortis sur les ressources recouvrables estimées dans la mine actuelle selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation ou radiés si les biens miniers sont vendus ou si les projets sont abandonnés. Les frais d'exploration généraux non liés à des biens miniers spécifiques sont imputés au résultat net dès qu'ils sont engagés.

Les biens miniers sont soumis à un test de dépréciation à la date de clôture lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de la propriété minière excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en se fondant sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net sous la rubrique *coût des biens miniers abandonnés, dépréciés ou radiés*.

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les biens miniers sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont indépendants des flux de trésorerie d'autres groupes d'actifs (unités génératrices de trésorerie). Les pertes de valeur sont passées en revue pour les reprises potentielles à la fin de chaque date de clôture. Une perte de valeur peut faire l'objet d'une reprise, mais elle est limitée à la valeur comptable initiale nette des amortissements, comme si aucune dépréciation de la valeur comptable n'avait été comptabilisée.

De temps à autre, la Société peut acquérir ou vendre une propriété conformément aux modalités d'une entente d'option. Compte tenu du fait que les options sont exercées entièrement à la discrétion du détenteur de l'option, les montants à payer ou à recevoir ne sont pas comptabilisés. Les paiements d'option sont comptabilisés lorsque versés ou reçus. Le produit de la cession de biens miniers est appliqué contre les coûts d'acquisition des titres miniers reliés, puis contre les frais d'exploration pour la zone d'intérêt reliée et tout résiduel est présenté à l'état consolidé du résultat global à moins que des travaux soient contractuellement requis par la Société, auquel cas le gain résiduel est différé et sera appliqué contre les déboursés contractuels lorsqu'ils seront effectués.

De plus, la Société peut échanger une propriété conformément aux modalités d'une convention d'échange. Tous les biens reçus en contrepartie d'une propriété sont évalués à leur juste valeur, à moins que la juste valeur des biens reçus ne puisse être mesurée de façon fiable, auquel cas l'échange serait évalué à la valeur comptable de la propriété cédée.

Les fonds reçus de partenaires sur certaines propriétés où la Société est l'opérateur, afin d'y effectuer des travaux d'exploration tel que stipulé dans les ententes, sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière comme avances reçues pour travaux d'exploration à venir. Ces avances sont réduites au fur et à mesure que les travaux d'exploration sont effectués. Les frais de gestion reçus lorsque la Société est l'opérateur sont enregistrés à l'état consolidé du résultat global lorsque les frais d'exploration sont rechargés au partenaire. Lorsque le partenaire est l'opérateur, les frais de gestion sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière dans les frais d'exploration. Les coûts relatifs aux biens miniers font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'ils sont transférés en actifs de développement.

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

---

### 3.4 Contrats de location

À la date de début d'un contrat de location, un passif est enregistré représentant l'obligation d'effectuer des paiements locatifs (c.-à-d. une « obligation locative ») ainsi qu'un actif représentant le droit d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat de location (un « actif au titre de droits d'utilisation »).

L'actif au titre de droits d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le montant initial de l'obligation locative ajusté pour les paiements de loyers effectués à ou avant la date de début, plus les coûts directs initiaux engagés et une estimation de tout coût de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent, moins tout avantage incitatif à la location reçu. L'actif au titre de droits d'utilisation est amorti sur la plus courte période entre la durée de vie utile de l'actif sous-jacent et la durée du contrat de location sur une base linéaire. De plus, le coût d'un actif au titre de droits d'utilisation est diminué du cumul des pertes de valeur et, le cas échéant, est ajusté pour tenir compte des réévaluations de l'obligation locative afférente.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être déterminé facilement, du taux d'emprunt marginal de la Société. En règle générale, la Société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

La charge d'intérêts liée à l'obligation locative est comptabilisée séparément de la dotation aux amortissements liée à l'actif au titre de droits d'utilisation. L'obligation locative est réévaluée à la survenance de certains événements (par ex., si une modification est apportée au contrat de location ou s'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux utilisé pour déterminer ces paiements). Et cette réévaluation sera, en règle générale, comptabilisée comme un ajustement de l'actif au titre de droits d'utilisation. Un contrat de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et dont la durée est courte (12 mois ou moins) sera comptabilisé sur une base linéaire à titre de charge à l'état consolidé du résultat global.

### 3.5 Provisions

Les provisions pour frais de restauration environnementale, frais de restructuration et actions en justice, le cas échéant, sont comptabilisées lorsque : i) la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés; ii) il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation; et iii) le montant peut être évalué de façon fiable. Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation par la direction de la charge nécessaire à l'extinction de l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information financière, et sont actualisées lorsque l'effet est significatif. La hausse de la provision liée au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts. Les changements dans les hypothèses ou les estimations sont reflétés dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

Les provisions pour coûts de restauration représentent les obligations juridiques ou implicites associées à la fermeture éventuelle des immobilisations corporelles de la Société. Ces obligations comprennent les coûts liés à la remise en état et au suivi des activités et au retrait des immobilisations corporelles. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur un taux avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques spécifiques au passif, en excluant les risques pour lesquels les estimations de flux de trésorerie ont déjà été ajustées. La Société n'a pas de provision aux 30 juin 2022 et 2021.

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

---

### 3.6 Crédit de droits remboursable pour perte et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources

La Société a droit à un crédit de droits remboursable pour perte en vertu de la Loi concernant les droits sur les mines et à un crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources en vertu de la Loi sur les impôts du Québec. Ces crédits sont calculés sur les frais d'exploration admissibles engagés au Québec. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés selon la méthode de réduction des frais engagés. En conséquence, ils sont comptabilisés en réduction des frais d'exploration dans l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées lorsqu'il y a une assurance raisonnable que la Société a respecté toutes les conditions liées à ces crédits et que ces crédits seront reçus. Étant donné que la Société a l'intention de réaliser la valeur de ses actifs et de ses dettes à travers la vente de ses actifs d'exploration et d'évaluation, l'impôt différé a été calculé en conséquence.

### 3.7 Subvention gouvernementale

La Société reçoit périodiquement des subventions de différents programmes incitatifs. Les subventions sont comptabilisées seulement lorsque la Société obtient une assurance raisonnable que les subventions seront reçues et qu'elle entend respecter les conditions s'y rattachant. L'aide financière reçue est appliquée en déduction des charges auxquelles elle est liée de façon systématique et dans la même période comptable.

### 3.8 Capital social

Le capital social représente le montant reçu à l'émission des actions, déduit des bons de souscription octroyés lorsque des unités sont émises dont la juste valeur est estimée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes. Les actions émises en contrepartie d'éléments non monétaires sont généralement évaluées en fonction du cours des actions émises à la date de l'entente concernant leur émission. Les frais d'émission d'actions sont présentés en diminution des actions et des bons de souscription.

### 3.9 Actions accréditives

La Société finance certaines dépenses d'exploration par l'émission d'actions accréditives. Elle renonce aux déductions fiscales liées aux dépenses d'exploration en faveur des investisseurs concernés conformément à la législation fiscale appropriée. La différence entre le prix coté des actions ordinaires et le montant que les investisseurs paient pour les actions (la « prime »), mesurée selon la méthode de la valeur résiduelle, est comptabilisée à titre de passif, lequel fait l'objet d'une reprise à l'état consolidé du résultat global à titre d'impôt différé lorsque les dépenses admissibles ont été effectuées. La Société constate un passif d'impôt différé pour les dépenses auxquelles elle a renoncé et une charge d'impôt différé lorsque les dépenses admissibles sont engagées.

### 3.10 Bons de souscription

La juste valeur des bons de souscription est mesurée à la date d'octroi. La juste valeur des bons de souscription est estimée selon le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes, en tenant compte des modalités liées à l'octroi. Lorsque les bons de souscription sont émis à titre de rémunération aux courtiers, à la date d'octroi, la juste valeur des bons de souscription est comptabilisée à titre de frais d'émission d'actions et est présentée en réduction du capital social.

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

---

### 3.11 Régime de rémunération à base d'actions

La Société gère un régime de rémunération fondé sur des actions et réglé en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, employés et consultants qui y sont admissibles. Le plan de la Société ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Un individu est considéré comme un employé lorsqu'il est un employé au sens juridique ou fiscal (employé direct) ou s'il offre des services similaires à ceux fournis par un employé direct, incluant les administrateurs de la Société. La charge est constatée sur la durée d'acquisition des droits pour les employés et sur la durée prévue au contrat des services rendus pour les non-employés.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, à moins que la juste valeur des services reçus ne puisse être mesurée de façon fiable. Lorsqu'un membre du personnel est rémunéré au moyen de paiements fondés sur des actions, la juste valeur des services reçus par ce membre du personnel est déterminée indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Cette juste valeur est évaluée à la date de l'octroi à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes et exclut l'incidence des conditions d'acquisition non liées au marché.

La rémunération fondée sur des actions est ultimement comptabilisée en charges à l'état consolidé du résultat global ou capitalisée dans les biens miniers en tant que frais d'exploration à l'état consolidé de la situation financière (sauf pour les bons de souscription de rémunération) selon la nature du paiement. La contrepartie est portée au crédit de la rubrique *options d'achat d'actions* dans les capitaux propres. Les bons de souscription de rémunération liés à des financements sont comptabilisés comme des frais d'émission d'actions en déduction de la rubrique *capital social*. La contrepartie est portée au crédit de la rubrique *bons de souscription* dans les capitaux propres.

Dans les cas où des périodes ou des conditions d'acquisition de droits s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue.

Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes.

Au moment de l'exercice d'une option sur actions, les produits reçus moins les coûts de transaction directement attribuables sont portés au capital social. Les charges accumulées reliées aux options sur actions comptabilisées à la rubrique *options d'achat d'actions* sont alors transférées au capital social.

### 3.12 Impôts sur le résultat

La Société comptabilise les impôts sur le résultat selon la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé sont établis en tenant compte des écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur devant s'appliquer dans l'exercice au cours duquel les écarts sont censés se résorber. Le montant des impôts différés obtenu est établi à partir du mode attendu de réalisation ou de règlement de la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel l'actif pourra être imputé, sera disponible.



# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

---

Les actifs et passifs d'impôt différé sont classés dans l'actif et le passif non courant. Ils sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat découlant de la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les soldes sur la base de leur montant net.

### 3.13 Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, plus l'effet des actions ordinaires potentielles dilutives en circulation au cours de l'exercice. Pour les options d'achat d'actions et les bons de souscription, le calcul du résultat dilué par action est effectué selon la méthode du rachat d'actions, comme si toutes les actions potentielles dilutives avaient été émises au plus tard à l'ouverture de l'exercice ou à la date d'émission, selon le cas, et que les fonds en découlant avaient été utilisés pour acheter des actions ordinaires de la Société à la valeur boursière moyenne des actions ordinaires au cours de l'exercice.

### 3.14 Information sectorielle

La Société œuvre actuellement dans un seul secteur d'activité, soit l'acquisition et l'exploration de propriétés minières. Toutes les propriétés minières de la Société sont situées au Québec, Canada à l'exception d'une propriété minière située au Nevada, États-Unis.

## 4. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES

L'établissement d'états financiers conformément aux IFRS exige de la Société qu'elle procède à des jugements et à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Ces états financiers comprennent des estimations qui, par nature, sont incertaines. Les incidences de ces estimations sont omniprésentes tout au long des états financiers, et peuvent nécessiter des ajustements comptables reposant sur les événements futurs. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et dans les périodes futures si la révision a une incidence sur les périodes actuelles et futures. Ces jugements, ces estimations et ces hypothèses sont fondés sur l'expérience, la conjoncture actuelle et future et sur d'autres facteurs, y compris des prévisions d'événements futurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances.

### 4.1 Estimations comptables et hypothèses critiques

Les estimations comptables et hypothèses critiques sont celles qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif et qui se rapportent souvent à des questions ou à des résultats par nature incertains et susceptibles d'être modifiés. Par conséquent, la direction souligne le fait que les événements futurs diffèrent souvent des prévisions et des attentes et que les estimations nécessitent régulièrement des ajustements. Les paragraphes qui suivent expliquent les estimations comptables et hypothèses les plus significatives faites par la Société lors de la préparation des États Financiers.

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

---

### **Contrats de location**

La comptabilisation des contrats de location implique du jugement et requiert l'établissement d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Le jugement est utilisé pour déterminer s'il y a une certitude raisonnable qu'une option de prolongation ou de résiliation du contrat de location sera exercée. De plus, la direction a fait des estimations pour déterminer le taux d'intérêt approprié pour évaluer l'obligation locative (voir note 10).

### **Biens miniers**

L'évaluation de la Société concernant la valeur recouvrable des biens miniers est fondée sur de nombreuses hypothèses, dont le prix à long terme des matières premières, les besoins de trésorerie futurs, le potentiel d'exploration et la performance opérationnelle; cette évaluation peut largement différer des valeurs réelles. Les montants recouvrables ont été établis en partie d'après certains facteurs qui peuvent être partiellement ou entièrement hors du contrôle de la Société. Cette évaluation comprend une comparaison des montants recouvrables estimatifs avec la valeur comptable. La valeur des actifs fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture ou dès qu'une indication de dépréciation existe; la direction doit donc porter un jugement important à cet égard. Les facteurs qui pourraient nécessiter un test de dépréciation comprennent, sans toutefois s'y limiter, les interruptions des activités d'exploration et la constatation de tendances défavorables liées au secteur minier ou à la conjoncture économique.

Se reporter à la note 7 pour l'analyse de la dépréciation des biens miniers.

Le coût des biens miniers abandonnés, dépréciés ou radiés d'un montant de 31 444 \$ relativement aux propriétés Belmont, Foothills et Skyfall a été imputé au résultat pour l'exercice terminé le 30 juin 2022 (67 272 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2021, relativement aux propriétés Foothills et Mirabelli). Aucune reprise de perte de valeur n'a été comptabilisée pour les exercices considérés.

Les autres biens miniers n'ont pas fait l'objet d'un test de dépréciation puisque la Société a la capacité de conserver les biens miniers puisqu'elle dispose de ressources financières suffisantes pour respecter ses obligations à court terme et des dépenses sont programmées au cours des prochains exercices. Les droits de prospector n'expireront pas dans un proche avenir ou ils seront renouvelés, et des travaux ont été réalisés sur les biens miniers au cours des derniers exercices et/ou des résultats prometteurs ont été obtenus sur ces propriétés.

### **Régime de rémunération à base d'actions**

Pour estimer les charges liées aux paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité de ses propres actions ainsi que la durée de vie probable et la période d'exercice des options et des bons de souscription octroyés, le cas échéant. Le modèle utilisé par la Société est le modèle Black-Scholes (voir note 13).

### **Crédit de droits remboursable pour perte et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources**

Le calcul des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et les crédits de droits remboursables implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation et qu'un paiement aient été émis par les autorités fiscales dont ils relèvent et qu'un paiement ait été reçu. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt remboursables et aux crédits de droits remboursables, aux actifs d'exploration et d'évaluation, et aux charges d'impôt sur le résultat lors d'exercices futurs (voir note 3.6).

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

### 4.2 Jugements critiques concernant l'application des méthodes comptables de l'entité

#### Comptabilisation des actifs d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la Société génère ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporaires imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report (voir note 3.12).

#### Continuité d'exploitation et liquidités

L'évaluation de la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie en finançant son fonds de roulement et ses activités d'exploration futurs implique du jugement. Les estimations et les hypothèses sont réévaluées en continu et sont basées sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, notamment l'expectative d'événements futurs jugée raisonnable selon les circonstances. Les éléments qui impliquent un jugement important pour déterminer si l'hypothèse de continuité d'exploitation est appropriée se rapportent au niveau prévu d'activités d'exploration dans l'avenir, lequel couvre, sans s'y limiter, les 12 mois suivant la fin de la période de présentation.

## 5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET PLACEMENTS

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des éléments suivants :

	Exercices terminés les 30 juin	
	2022	2021
	\$	\$
Encaisse	1 125 421	1 549 922
Certificats de placement garantis, 2 % (0,35 % au 30 juin 2021), encaissables en tout temps, échéant le 5 juin 2023	200 000	200 000
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>1 325 421</b>	<b>1 749 922</b>

Au 30 juin 2021, les placements sont composés de certificats de placement garantis non encaissables avant l'échéance, dont les intérêts qui varient entre 0,76 % à 0,81 % sont payables annuellement, dont l'échéance est le 27 avril 2022 et dont la valeur à l'échéance est de 705 500 \$.

Au 30 juin 2022, les placements sont composés de certificats de placement garantis non encaissables avant l'échéance, dont les intérêts qui varient entre 2,94 % à 3,45 % sont payables annuellement, dont les échéances sont entre le 4 mai et le 5 juin 2023 et dont la valeur à l'échéance est de 515 240 \$.

Le solde du financement accreditif non encore dépensé selon les restrictions imposées par les financements complété en décembre 2021 représente 428 926 \$ au 30 juin 2022 et ce solde est inclus dans les placements. La Société doit dédier ces fonds à des dépenses d'exploration canadiennes.

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

### 6. ACTIONS COTÉES

	Exercices terminés les 30 juin	
	2022	2021
	\$	\$
<i>Actions cotées classées à la juste valeur par le biais du résultat net</i>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 645 075	1 299 875
Acquisitions	-	60 750
Variation de la juste valeur	(1 813 567)	1 284 450
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>831 508</b>	<b>2 645 075</b>

  

	Au 30 juin 2022			Au 30 juin 2021		
	Cours du marché par action	Nombres d'actions	Juste valeur	Cours du marché par action	Nombres d'actions	Juste valeur
	\$		\$	\$		\$
Prospector Metals Corp.	0,47	141 666	66 583	0,93	141 666	131 750
Ridgeline Minerals Corp.	0,21	3 642 500	764 925	0,69	3 642 500	2 513 325
			<b>831 508</b>			<b>2 645 075</b>

La Société a complété une succession d'investissements stratégiques dans Ridgeline Minerals Corporation (« Ridgeline »). Ridgeline est une société sans lien de dépendance dont la filiale à part entière établie au Nevada détient l'option d'acquérir une participation de 100 % dans trois projets d'exploration aurifère, Carlin-East, Swift et Selena, tous situés au Nevada, États-Unis. En mai 2019, la Société a investi 210 600 \$ dans le financement de démarrage de Ridgeline, puis la Société a investi dans les rondes de financement subséquentes 247 500 \$ en décembre 2019 et 167 750 \$ en février 2020. Ridgeline a complété son premier appel public à l'épargne (« PAPE ») le 13 août 2020. Au total, la Société a investi dans Ridgeline 625 850 \$ pour 3 642 500 actions.

Dans le cadre d'une entente d'option sur la propriété Ligneris (note 7.5), la Société a reçu des actions d'Ethos Gold Corp (« Ethos »). Le 25 avril 2022, Ethos a complété un changement de nom à Prospector Metals Corp. (« Prospector ») et ses actions ont été consolidées sur une base de 3 pour 1. Sur une base consolidée, la Société a reçu de Prospector 66 666 actions en juillet 2019 évaluées à 50 000 \$ et 75 000 actions en juillet 2020 évaluées à 60 750 \$. Au total, la Société a reçu 141 666 actions de Prospector évaluées à 110 750 \$ au moment de leur émission.

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

### 7. BIENS MINIERIS

	Partici- pation indivise	Au 30 juin 2021	Additions nettes	Disposition	Crédits miniers	Dépré- ciation	Au 30 juin 2022
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Québec, Canada</b>							
Belleterre	s/o						
Coût d'acquisition		584 925	61 753	-	-	-	646 678
Frais d'exploration		218 010	2 230 280	-	(385 869)	-	2 062 421
		802 935	2 292 033	-	(385 869)	-	2 709 099
Belmont	100						
Coût d'acquisition		28 080	-	-	-	(28 080) <sup>2)</sup>	-
Frais d'exploration		-	1 240	-	-	(1 240) <sup>2)</sup>	-
		28 080	1 240	-	-	(29 320)	-
Big Island Lake	100						
Coût d'acquisition		6 135	-	-	-	-	6 135
Frais d'exploration		16 812	-	-	-	-	16 812
		22 947	-	-	-	-	22 947
Foothills	100						
Coût d'acquisition		18 542	-	-	-	(533) <sup>1)</sup>	18 009
Frais d'exploration		205 298	-	-	-	-	205 298
		223 840	-	-	-	(533)	223 307
Lac Merlin	100						
Coût d'acquisition		2 650	-	-	-	-	2 650
Frais d'exploration		4 276	426	-	-	-	4 702
		6 926	426	-	-	-	7 352
Ligneris	100						
Coût d'acquisition		283 000	6 179	-	-	-	289 179
Frais d'exploration		195 746	173 219	-	(3 353)	-	365 612
		478 746	179 398	-	(3 353)	-	654 791
Mosseau	100						
Coût d'acquisition		297 020	7 784	-	-	-	304 804
Frais d'exploration		506 549	9 581	-	(772)	-	515 358
		803 569	17 365	-	(772)	-	820 162
Skyfall	100						
Coût d'acquisition		155 577	12 050	-	-	(1 591) <sup>1)</sup>	166 036
Frais d'exploration		273 690	163 915	-	(14 741)	-	422 864
		429 267	175 865	-	(14 741)	(1 591)	588 900
Veza-Noyard	100						
Coût d'acquisition		2 221	546	-	-	-	2 767
Frais d'exploration		78 324	-	-	-	-	78 324
		80 545	546	-	-	-	81 091
Autres	s/o						
Coût d'acquisition		2 546	-	(2 546)	-	-	-
Frais d'exploration		53	-	(53)	-	-	-
		2 599	-	(2 599)	-	-	-
Sous-total – Canada		2 879 454	2 666 973	(2 599)	(404 735)	(31 444)	5 107 649

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

	Partici- pation indivise	Au 30 juin 2021	Additions nettes	Disposition	Crédits miniers	Dépré- ciation	Au 30 juin 2022
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Nevada, É.U.</b>							
Tonya	100						
Coût d'acquisition		296 268	47 050	-	-	-	343 318
Frais d'exploration		159 574	-	-	-	-	159 574
Sous-total – É.-U.		455 842	47 050	-	-	-	502 892
<b>Sommaire</b>							
Coût d'acquisition		1 676 964	135 362	(2 546)	-	(30 204)	1 779 576
Frais d'exploration		1 658 332	2 578 661	(53)	(404 735)	(1 240)	3 830 965
<b>Total</b>		<b>3 335 296</b>	<b>2 714 023</b>	<b>(2 599)</b>	<b>(404 735)</b>	<b>(31 444)</b>	<b>5 610 541</b>

- 1) La Société a procédé à une dépréciation partielle pour les claims abandonnés.
- 2) La Société a abandonné les claims de la propriété.

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

	Partici- pation indivise	Au 30 juin 2020	Additions nettes	Paiements sur option	Crédits miniers	Dépré- ciation	Au 30 juin 2021
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Québec, Canada</b>							
Belleterre	s/o						
Coût d'acquisition		-	584 925	-	-	-	584 925
Frais d'exploration		-	325 580	-	(107 570)	-	218 010
		-	910 505	-	(107 570)	-	802 935
Belmont	100						
Coût d'acquisition		-	28 080	-	-	-	28 080
Frais d'exploration		-	-	-	-	-	-
		-	28 080	-	-	-	28 080
Big Island Lake	100						
Coût d'acquisition		6 135	-	-	-	-	6 135
Frais d'exploration		16 812	-	-	-	-	16 812
		22 947	-	-	-	-	22 947
Foothills	100						
Coût d'acquisition		19 209	-	-	-	(667) <sup>1)</sup>	18 542
Frais d'exploration		205 298	-	-	-	-	205 298
		224 507	-	-	-	(667)	223 840
Lac Merlin	100						
Coût d'acquisition		2 650	-	-	-	-	2 650
Frais d'exploration		2 956	1 378	-	(58)	-	4 276
		5 606	1 378	-	(58)	-	6 926
Ligneris	100						
Coût d'acquisition		-	283 000	-	-	-	283 000
Frais d'exploration		252 867	5 582	(60 750)	(1 953)	-	195 746
		252 867	288 582	(60 750)	(1 953)	-	478 746
Mirabelli	s/o						
Coût d'acquisition		-	24 619	-	-	(24 619) <sup>2)</sup>	-
Frais d'exploration		-	73 347	-	(31 361)	(41 986) <sup>2)</sup>	-
		-	97 966	-	(31 361)	(66 605)	-
Mosseau	100						
Coût d'acquisition		215 377	81 643	-	-	-	297 020
Frais d'exploration		384 125	198 219	-	(75 795)	-	506 549
		599 502	279 862	-	(75 795)	-	803 569
Skyfall	100						
Coût d'acquisition		27 744	127 833	-	-	-	155 577
Frais d'exploration		894	479 807	-	(207 011)	-	273 690
		28 638	607 640	-	(207 011)	-	429 267
Veza-Noyard	100						
Coût d'acquisition		2 221	-	-	-	-	2 221
Frais d'exploration		78 324	-	-	-	-	78 324
		80 545	-	-	-	-	80 545
Autres	N/A						
Coût d'acquisition		2 546	-	-	-	-	2 546
Frais d'exploration		27	46	-	(20)	-	53
		2 573	46	-	(20)	-	2 599
<b>Sous-total – Canada</b>		<b>1 217 185</b>	<b>2 214 059</b>	<b>(60 750)</b>	<b>(423 768)</b>	<b>(67 272)</b>	<b>2 879 454</b>

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

	Partici- pation indivise	Au 30 juin 2020	Additions nettes	Paiements sur option	Crédits miniers	Dépré- ciation	Au 30 juin 2021
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Nevada, É.U.</b>							
Tonya	100						
Coût d'acquisition		218 273	77 995	-	-	-	296 268
Frais d'exploration		108 166	51 408	-	-	-	159 574
Sous-total – É.-U.		326 439	129 403	-	-	-	455 842
<b>Sommaire</b>							
Coût d'acquisition		494 155	1 208 095	-	-	(25 286)	1 676 964
Frais d'exploration		1 049 469	1 135 367	(60 750)	(423 768)	(41 986)	1 658 332
<b>Total</b>		<b>1 543 624</b>	<b>2 343 462</b>	<b>(60 750)</b>	<b>(423 768)</b>	<b>(67 272)</b>	<b>3 335 296</b>

1) La Société a procédé à une dépréciation partielle pour les claims abandonnés.

2) La Société a radié cette propriété car elle a résilié l'entente d'option (note 7.6).



# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

### 7.1 Belleterre

La Société a jalonné des claims dans le secteur de Belleterre et a agrandi de façon significative la propriété Belleterre à la suite de la signature des ententes décrites ci-dessous.

#### 7.1.1 Convention d'option – Les Mines J.A.G. Itée (« JAG »).

En vertu de la convention d'option signée le 27 janvier 2021, JAG a accordé à la Société l'option d'acquérir 100 % des droits et intérêts dans son projet de Belleterre qui peuvent être exercés par la Société à la suite de paiements en espèces et de l'émission d'actions ordinaires au plus tard aux dates indiquées ci-dessous:

Date de paiement	Montant		Travaux à réaliser
À la signature de l'entente	Paiement (complété)	15 000 \$	300 000 \$ (complété)
1er juin 2021	Paiement (complété)	60 000 \$	
31 mars 2022	-		
1er juin 2022	Paiement (complété)	50 000 \$	1 700 000 \$
31 décembre 2022	Paiement	50 000 \$	
1er juin 2023	Paiement	50 000 \$	
31 décembre 2023	Paiement	75 000 \$	
31 mars 2024	-		
30 juin 2025	Paiement/ou émission d'actions	2 000 000 \$	-
<b>Total:</b>		<b>2 300 000 \$</b>	<b>2 000 000 \$</b>

La Société peut accélérer l'exercice de l'option en effectuant les paiements en espèces et les émissions d'actions avant les délais envisagés ci-dessus. Le nombre d'actions à émettre à JAG conformément à la convention d'option sera déterminé en divisant le montant en dollars des actions à émettre à tout moment par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume de 10 jours des actions la veille de l'émission de ces actions, sous réserve des politiques de la Bourse. Parallèlement à l'exercice à 100 % de l'option, la Société a accepté d'accorder à JAG une redevance NPI (*Net Profit Interest*) de 10 % à l'égard d'une production sur projet, la redevance devant être payable selon les conditions du contrat d'option. L'exercice de la convention d'option est assujéti à la réception de tous les approbations et consentements réglementaires applicables.

La Société sera l'opérateur du projet et sera responsable de l'exécution de toutes les opérations pendant la durée de l'option. La clôture des transactions envisagées dans le cadre de la convention d'option est soumise aux conditions habituelles typiques, y compris l'obtention de toutes les approbations réglementaires.

Au 30 juin 2022, la Société a réalisé des travaux d'exploration de 781 341 \$ (32 511 \$ au 30 juin 2021) sur les claims reliés à la convention d'option avec JAG.

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

### 7.1.2 Convention d'option – 9293-0122 Québec inc.

Le 3 février 2021, la Société a signé une convention d'option d'achat avec 9293-0122 Québec inc., qui est la détentrice de 9 claims et de 2 concessions minières, incluant le site de l'ancienne Mine Belleterre. La Société peut gagner un intérêt de 100 % dans les 11 titres miniers une fois que les concessions seront converties en claims et ainsi qu'en s'acquittant de paiements en argent et en émettant les actions de la Société suivants :

Date de paiement	Montant	
6 novembre 2020	Dépôt (complété)	10 000 \$
À la signature de l'entente d'option	Paiement en espèces (complété)	120 000 \$
20 mars 2021 ou à une date rapprochée	Paiement en espèces (complété)	120 000 \$
Transfert des claims en fiducie	Paiement en espèces ou émission d'actions	600 000 \$
Transfert des claims en fiducie	Paiement en espèces	250 000 \$
12 mois après le cinquième paiement	Paiement en espèces ou émission d'actions	500 000 \$
18 mois après le cinquième paiement	Paiement en espèces ou émission d'actions	500 000 \$
<b>Total:</b>		<b>2 100 000 \$</b>

La Société déterminera à sa seule discrétion les modalités du paiement, soit au comptant, en actions ou une combinaison des deux. Le prix réputé des actions qui seront émises sera égal au prix moyen pondéré en fonction du volume des 10 derniers jours des actions de la Société à la Bourse, au moment de l'émission.

### 7.1.3 Convention d'option – Osisko – propriété Blondeau-Guillet

Le 24 août 2021, la Société a conclu une convention d'option avec Minière Osisko inc. (« Osisko ») (amendée le 24 août 2022) sur leur propriété aurifère Blondeau-Guillet dans la région de Belleterre en Abitibi-Témiscamingue. La Société aura le droit, jusqu'au troisième anniversaire de cette convention d'option, d'acquérir un intérêt indivis de 51 % dans la propriété (la « première option ») en :

- a) émettant des actions ordinaires de la Société à Osisko pour une valeur totalisant 225 000 \$ conformément à l'échéancier suivant :
  - (i) 75 000 \$ au plus tard au premier anniversaire de la présente entente à un prix par action égal au prix actuel du marché, sujet à l'émission d'un maximum de 789 474 actions ;
  - (ii) 75 000 \$ au plus tard au deuxième anniversaire de la présente entente à un prix par action égal au prix actuel du marché, sujet à l'émission d'un maximum de 789 474 actions ; et
  - (iii) 75 000 \$ au plus tard au troisième anniversaire de la présente entente à un prix par action égal au prix actuel du marché, sujet à l'émission d'un maximum de 789 474 actions.

Pour la présente entente, le prix actuel du marché est défini comme le prix de clôture sur la Bourse au plus tôt de i) la date où les actions sont émises et ii) la date d'anniversaire de cette entente. Advenant que la valeur des actions qui pourraient être émises est moins de 75 000 \$, la Société devrait payer le plein montant en espèces et aucune action ne serait émise.

- b) effectuant des travaux d'exploration totalisant au moins 1 250 000 \$ comme suit :
  - (i) un minimum de 250 000 \$ au plus tard au deuxième anniversaire de la présente entente; et
  - (ii) un montant supplémentaire de 1 000 000 \$ au plus tard au troisième anniversaire de la présente entente.

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

---

Sous réserve de l'exercice de la première option, la Société aura le droit d'acquérir un intérêt indivis supplémentaire de 24 % dans la propriété (la « deuxième option ») en engageant des travaux supplémentaires totalisant au moins 1 750 000 \$ sur une période de trois ans.

Après que toutes les conditions de l'option aient été remplies, La Société et Osisko formeront une coentreprise selon des conditions standards de l'industrie sur la propriété. La Société agira comme opérateur de la coentreprise. Si la participation de l'une ou l'autre des parties dans la coentreprise est réduite à 10 % ou moins, la participation de cette partie dans la coentreprise sera automatiquement convertie en une redevance sur le rendement net de fonderie (« NSR ») de 1 % et la coentreprise sera automatiquement résiliée.

### 7.1.4 Autres conventions d'acquisition

Le 13 janvier 2021, la Société a signé une entente avec Ressources Sphinx Ltée afin d'acquérir un bloc de claims pour la somme de 10 000 \$ et l'émission de 100 000 actions de la Société (évaluées à 21 000 \$). Une redevance NSR de 1 % est émise au vendeur et peut être rachetable pour 1 M\$.

Le 31 janvier 2021, la Société a signé une entente avec un syndicat de deux prospecteurs indépendants afin d'acquérir un intérêt de 100 % dans un groupe de claims en contrepartie un paiement de 10 000 \$ et l'émission 90 000 actions de la Société (évaluées à 18 450 \$). Une redevance NSR de 1 % est émise aux vendeurs et peut être rachetable pour 1 M\$.

Le 28 janvier 2021, la Société a signé une entente avec Exploration Sagidor inc., afin d'acquérir un groupe de claims en contrepartie d'un paiement de 20 000 \$ et de l'émission de 250 000 actions de la Société (évaluées à 51 250 \$). Une redevance NSR de 1 % est émise au vendeur et peut être rachetable pour 1 M\$.

Le 28 janvier 2021, la Société a signé une entente avec un syndicat de deux prospecteurs indépendants afin d'acquérir un intérêt de 100 % dans un groupe de claims pour un paiement de 10 000 \$ et l'émission 250 000 actions de la Société (évaluées à 51 250 \$). Une redevance NSR de 1 % est émise aux vendeurs et peut être rachetable pour 1 M\$.

Le 18 janvier 2021, la Société a signé une entente avec Entreprises Minière Globex inc. afin d'acquérir un intérêt de 100 % dans un bloc de claims en contrepartie de l'émission de 150 000 actions de la Société (évaluées à 32 250 \$). Une redevance brute de métaux (« GMR ») de 2 % est émise au vendeur dont la moitié peut être rachetable pour 1 M\$.

Le 22 février 2021, la Société a signé une entente avec un prospecteur afin d'acquérir un intérêt de 100 % dans 4 claims pour un paiement de 1 000 \$ et l'émission 20 000 actions de la Société (évaluées à 4 100 \$). Une redevance NSR de 1 % est émise aux vendeurs et peut être rachetable pour 250 000 \$.

## 7.2 Belmont

La propriété Belmont a été acquise dans le cadre d'une transaction sur la propriété Skyfall décrite à la note 7.8. Durant l'exercice 2022, la direction a décidé d'abandonner les claims et la propriété a été radiée pour 29 320 \$.

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

---

### 7.3 Big Island Lake

Le 1er mai 2018, la Société a accordé à Iluka Exploration (Canada) Ltd. (« Iluka ») l'option d'acquérir une participation initiale de 51 % dans la propriété Big Island Lake, en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 200 000 \$ avant le 31 mars 2019 et d'une participation additionnelle de 39 % en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 1 500 000 \$ au plus tard le 31 mars 2021. Au 30 juin 2022, Iluka avait effectué des travaux d'exploration totalisant 519 448 \$ et rempli les obligations afin d'acquérir un intérêt de 51 %. Au 30 juin 2022, la Société n'a toutefois pas encore reçu d'Iluka l'avis de levée de l'option de 51 %. Le 21 septembre 2022, la Société a reçu d'Iluka un avis de retrait et de terminaison de l'entente.

### 7.4 Foothills

Le 9 mars 2016 (amendée les 25 août 2016, 3 novembre 2016, 21 juin 2018 et 31 octobre 2019), la Société a accordé à Iluka l'option d'acquérir une participation initiale de 51 % dans la propriété Foothills, en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 500 000 \$ au cours de la première année de l'entente et d'une participation additionnelle de 39 % en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 2 200 000 \$ au plus tard le 31 décembre 2020. Le 25 août 2016, la Société a modifié l'entente afin d'y ajouter 140 nouveaux claims détenus par la Société. Iluka s'est engagé à verser 25 000 \$ plus le coût d'acquisition des claims.

Au 30 juin 2022, Iluka a effectué des travaux d'exploration totalisant 3 380 983 \$ et rempli les obligations afin d'acquérir un intérêt de 51 % ainsi qu'un intérêt additionnel de 39 %. Au 30 juin 2022, la Société n'a toutefois pas encore reçu d'Iluka l'avis de levée afin d'exercer ces intérêts. Le 21 septembre 2022, la Société a reçu d'Iluka un avis de retrait et de terminaison de l'entente.

### 7.5 Ligneris

Le 26 juin 2019 (amendée le 13 août 2020), la Société avait conclu une entente d'option avec Ethos permettant à Ethos de gagner jusqu'à 70 % d'intérêt dans le projet aurifère Ligneris. Ethos pouvait acquérir une participation de 51 % dans le projet Ligneris en contrepartie d'un engagement de 3 000 000 \$ de travaux (2 223 619 \$ complétés) et l'émission de 1 000 000 d'actions d'Ethos (425 000 émises et évaluées à 110 750 \$).

Le 27 avril 2021, la Société a conclu une entente de résiliation et de libération avec Ethos par laquelle Ethos accepte de renoncer à tous ces droits en vertu de l'entente d'option. En contrepartie de la renonciation, la Société a accepté d'émettre à Ethos 1 000 000 unités de la Société. Chaque unité comprend une action et un bon de souscription de la Société. Chaque bon de souscription permet à Ethos d'acheter une action au prix de 0,30 \$ pour une période de 36 mois. En plus de la période de détention réglementaire, Ethos a accepté que les valeurs mobilières émises en lien avec les unités soient assujetties à une période de détention volontaire de 12 mois suivant l'émission des unités. Les 1 000 000 actions émises sont évaluées à 215 000 \$. La juste valeur estimée des 1 000 000 bons de souscription émis s'élève à 68 000 \$ soit 0,068 \$ par bons de souscription. La juste valeur des bons de souscription a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : volatilité prévue de 51,2 %, durée prévue de 3 ans, taux d'intérêt sans risque de 0,5 % et aucun dividende par action.

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

### 7.6 Mirabelli

Le 21 septembre 2020, la Société a signé une entente avec Éric Desaulniers (administrateur de la Société) et Antoine Cloutier, par laquelle la Société pouvait acquérir la propriété Mirabelli, située à environ 300 km au nord de Matagami, en contrepartie de paiements en espèces de 50 000 \$ (20 000 \$ complétés) et réaliser 225 000 \$ de travaux d'ici le 21 septembre 2022 (71 847 \$ complétés). Le 9 septembre 2021, la Société a résilié l'entente et procédé à la dépréciation de la propriété au 30 juin 2021 pour un montant de 66 605 \$.

### 7.7 Mosseau

Le 20 mars 2017, la Société a conclu une convention d'acquisition avec Ressources Tectonic inc. (« Tectonic »), 3421856 Canada inc. et Alphonse Beaudoin sur la propriété Mosseau, située à l'est de Lebel-sur-Quévillon, province de Québec. En vertu de cette entente (amendée les 20 juin 2018, 20 juin 2019 et 8 juin 2020), la Société avait l'option, jusqu'au 3 juillet 2020, d'acquérir une participation de 100 % dans 15 claims de la propriété Mosseau en contrepartie des termes suivants :

Échéance	Paiements en espèces		Paiements en actions	
	Engagement	Complétés	Engagement	Complétés
	\$	\$	\$	\$
Lors de l'approbation de la Bourse	90 000	90 000	65 000	65 000
Le ou avant le 20 juin 2018	22 500	22 500	-	-
Le ou avant le 20 juin 2019	22 500	22 500	-	-
Le ou avant le 3 juillet 2020 (complété le 2 juillet 2020)	80 000	80 000	-	-
	<b>215 000</b>	<b>215 000</b>	<b>65 000</b>	<b>65 000</b>

En date du 30 juin 2019, la Société a effectué le dernier paiement à 3421856 Canada inc. et Alphonse Beaudoin pour le rachat complet de leurs six claims. La Société a prolongé l'option des neuf claims restants avec Tectonic jusqu'au 3 juillet 2020 et a complété l'acquisition de ces neuf claims avant le 3 juillet 2020. Tectonic conserve une redevance NSR de 2 %, dont la moitié est rachetable pour 1 500 000 \$. Une redevance NSR de 2 % a été aussi octroyée au syndicat de prospecteurs, dont la moitié est rachetable pour 1 000 000 \$. En date du 2 juillet 2020, la Société a complété tous les engagements et détient un intérêt de 100 % dans la propriété Mosseau.

Le 16 novembre 2021, la Société a signé une entente définitive avec SOQUEM inc. (« SOQUEM ») qui consiste en un échange d'intérêts miniers, par lequel la Société a cédé sa participation de 42,3 % dans la propriété Domergue, présentée dans les biens miniers - autres, (SOQUEM 57,7 % - la Société 42,3 %) en échange de la propriété Verneuil, incluse dans le bien minier Mosseau (100 % - SOQUEM). Il n'y a aucune contrepartie d'échange de paiement en espèces ou en actions, cependant, SOQUEM et la Société ont convenu de s'accorder une redevance NSR de 0,5 % sur leurs actifs respectifs, chacune rachetable pour la somme d'un paiement en espèces de 250 000 \$.

### 7.8 Skyfall

Le 10 juillet 2020, la Société a signé une entente avec Entreprise Minière Globex inc., par laquelle la Société a acquis 12 claims contigus à la propriété Skyfall pour 5 000 \$ et une redevance NSR de 2 % dont la moitié est rachetable par la Société pour 1 M\$.

Le 18 août 2020, la Société a signé une entente avec Mark Fekete et Marty Huber par laquelle la Société a acquis 35 claims contigus à la propriété Skyfall pour 3 300 \$ et 100 000 actions de la Société (évaluées à 14 500 \$). Ces claims sont assujettis à une redevance NSR de 2 % liée à une entente antérieure.

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

---

Le 26 novembre 2020, la Société a acquis d'une compagnie privée un intérêt de 100 % dans 103 nouveaux claims répartis en 6 blocs distincts en contrepartie d'un paiement en espèces de 30 000 \$ et de l'émission de 300 000 actions de la Société (évaluées à 42 000 \$). Une redevance NSR de 2 % est émise au vendeur dont la moitié peut être rachetable pour 1 M\$. De cette transaction, la Société a transféré un groupe de 40 claims réparti sur 2 blocs dans ce qui formera dorénavant le projet Belmont situé à environ 20 kilomètres au nord-est de Windfall.

Le 24 janvier 2021, la Société a acquis de North American Exploration inc. et d'un prospecteur un intérêt de 100 % dans un bloc de claims en contrepartie d'un paiement en espèces de 7 500 \$ et de l'émission de 150 000 actions de la Société (évaluées à 27 000 \$). Une redevance NSR de 2 % est émise au vendeur dont la moitié peut être rachetable pour 1 M\$.

Le 5 mars 2021, la Société a acquis 3 claims d'un prospecteur pour 1 500 \$ et une redevance NSR de 1 % dont la moitié est achetable par la Société pour 500 000 \$.

### 7.9 Tonya

Le 28 juillet 2017 (amendée le 30 septembre 2019, le 6 juillet 2020, le 21 juillet 2021 et le 11 août 2022), Vior USA a conclu une entente avec Gold Range Company, LLC (« Gold Range ») sur 12 claims situés dans le comté de Pershing dans l'état du Nevada aux États-Unis. Cette entente donne le droit exclusif à Vior USA d'explorer, de développer et de miner la propriété en contrepartie d'une royauté NSR de 3 % en faveur de Gold Range, dont deux tranches de 1 % de la royauté peuvent être rachetées pour la somme de 1 M\$ US chacune. Vior USA doit verser en avance sur la royauté les montants suivants: 10 000 \$ US à la date effective de l'entente ainsi qu'au premier et au second anniversaire, 15 000 \$ US au troisième anniversaire (payable en deux versements) et 35 000 \$ US au sixième anniversaire. Pour les années subséquentes et jusqu'à la mise en production commerciale, une somme additionnelle de 10 000 \$ US s'ajoutera à chaque nouvel anniversaire. À la mise en production, la royauté NSR de 3 % sera versée, néanmoins Gold Range ne recevra aucune redevance NSR tant que Vior USA n'aura pas récupéré la redevance anticipée payée. Vior USA doit compléter 100 000 \$ US en travaux d'exploration sur la propriété avant le 28 juillet 2023. Au 30 juin 2022, 45 000 \$ US avaient été payés à Gold Range.

De plus, Vior USA a jalonné 59 claims en août 2017.

Le 14 mars 2018, Vior USA a conclu une entente avec Michiels Family Associates, Inc. et Whitred Holdings, LLC, pour l'acquisition des droits de surface de la propriété Tonya en contrepartie de 400 000 \$ US payables comme suit : un montant de 20 000 \$ US à la signature de l'entente, un montant mensuel de 1 000 \$ US pour les 24 prochains mois suivants la signature de l'entente, un montant mensuel de 1 700 \$ US pour les 24 prochains mois suivants la première période de paiements, un montant mensuel de 2 000 \$ US pour les 12 prochains mois suivants la deuxième période de paiements et le solde de 291 200 \$ US dans les 10 jours ouvrables suivant la fin de la troisième période de paiements. Vior USA peut mettre fin à cette entente en tout temps sans paiement additionnel ou pénalité. Si Vior USA passe de l'étape d'exploration à la construction d'une mine ou à l'extraction de minéraux, le solde restant deviendra dû et payable dans les 60 jours suivant le début de la construction de la mine ou de l'extraction de minéraux. Au 30 juin 2022, 90 800 \$ US avaient été versés à Michiels Family Associates, Inc. et à Whitred Holdings, LLC.

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

### 8. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

	<b>Bâtiments</b>
	\$
<b>Coût</b>	
Au 1 juillet 2021	-
Addition	239 912
Au 30 juin 2022	239 912
<b>Cumul des amortissements</b>	
Au 1 juillet 2021	-
Amortissement	47 988
Au 30 juin 2022	47 988
<b>Valeur comptable nette</b>	
Au 30 juin 2021	-
<b>Au 30 juin 2022</b>	<b>191 924</b>

Le 1er juillet 2021, la Société a signé un bail à Belleterre de 2 ans avec 3 options de renouvellement de 1 an aux mêmes conditions. Le loyer annuel est de 57 000 \$. Un actif au titre de droits d'utilisation de 239 912 \$ et une obligation locative à long terme équivalente (note 10) ont été enregistrés au 1er juillet 2021, avec un taux d'emprunt marginal de 7 % et en considérant que les options de renouvellement seraient levées. L'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation est comptabilisé en charge à l'état consolidé du résultat global.

### 9. PRÊTS

Le 22 avril 2020, la Société a reçu un prêt de 40 000 \$ en vertu du programme Compte d'urgence pour entreprises canadiennes (« CUEC »). Ce prêt sans intérêt sert à financer les coûts de fonctionnement et est offert par le gouvernement canadien par l'entremise de la banque de la Société, dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Le prêt sera assorti d'une subvention de 10 000 \$ s'il est remboursé en totalité au plus tard le 31 décembre 2023. Au 1er janvier 2024, la Société a l'option de demander une extension du prêt pour repousser au 31 décembre 2025 le remboursement du capital, en bénéficiant d'un taux d'intérêt de 5 %. Le prêt a initialement été comptabilisé à une juste valeur de 20 160 \$, en considérant la subvention, le prêt sans intérêt et le remboursement au 31 décembre 2022. Un taux effectif de 15 % a été utilisé, en tenant compte du taux que la Société aurait obtenu pour un prêt similaire. La valeur résiduelle de 19 840 \$ a été comptabilisée en tant que subvention gouvernementale différée à l'état consolidé de la situation financière et sera constatée à l'état consolidé du résultat global au même rythme que la charge salariale sous-jacente. Un amortissement de 4 772 \$ (8 730 \$ durant l'exercice 2021) a été reconnu à l'encontre des salaires et avantages sociaux à l'état consolidé du résultat global.

Le 1er avril 2021, la Société a reçu un autre prêt de 20 000 \$ en vertu du programme CUEC aux mêmes conditions. Le prêt sera assorti d'une subvention de 10 000 \$ s'il est remboursé en totalité au plus tard le 31 décembre 2023. Le prêt a initialement été comptabilisé à une juste valeur de 7 704 \$, en considérant la subvention, le prêt sans intérêt et le remboursement au 31 décembre 2023. Un taux effectif de 15 % a été utilisé, en tenant compte du taux que la Société aurait obtenu pour un prêt similaire. La valeur résiduelle de 12 296 \$ a été comptabilisée en tant que subvention gouvernementale différée à l'état consolidé de la situation financière et a été constatée entièrement à l'état consolidé du résultat global durant l'exercice 2021, au même rythme que la charge salariale sous-jacente.

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

Le 12 janvier 2022, le gouvernement canadien a annoncé que la date limite du remboursement des prêts du programme du CUEC menant à une radiation partielle de ces prêts était reportée du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023. Un ajustement de la juste valeur des prêts de la Société de 4 772 \$ a été calculé et enregistré en tant que subvention gouvernementale à l'encontre des salaires et avantages sociaux à l'état consolidé du résultat global. Un taux effectif de 15 % a été utilisé, en tenant compte du taux que la Société aurait obtenu pour un prêt similaire.

	Exercices terminés les 30 juin	
	2022	2021
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	31 985	20 667
Prêt reçu	-	20 000
Valeur attribuée à la subvention gouvernementale	(4 772)	(12 296)
Désactualisation	4 772	3 614
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>31 985</b>	<b>31 985</b>

### 10. OBLIGATIONS LOCATIVES

	Exercice terminé le 30 juin 2022
	\$
Solde d'ouverture	-
Addition (note 8)	239 912
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	15 478
Paiements d'obligations locatives	(57 000)
Obligations locatives	198 390
Déduction – obligations locatives courantes	(44 524)
Obligations locatives non courantes	<b>153 866</b>

Analyse des échéances - flux de trésorerie contractuels non actualisés :

Moins d'un an	69 265
De un à cinq ans	174 078
Obligations locatives non actualisées	<b>243 343</b>

La Société a choisi de ne pas comptabiliser d'obligations locatives au titre des contrat de location à court terme (c'est-à-dire les contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins). Les paiements effectués aux termes de ces contrats de location sont comptabilisés en charge de manière linéaire.

La charge liée aux paiements qui ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative s'élève à 12 004 \$ au 30 juin 2022 (13 905 \$ au 30 juin 2021).

Les sorties de trésorerie totales pour les contrats de location de l'exercice terminé le 30 juin 2022 s'élèvent à 69 004 \$ (13 905 \$ au 30 juin 2021).



# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

---

### 11. CAPITAL SOCIAL

#### 11.1 Autorisé

La Société a un capital social autorisé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, avec droit de vote et participatives, sans valeur nominale

#### 11.2 Placement privé complété le 23 juillet 2020

Le 23 juillet 2020, la Société a complété un placement privé totalisant 13 500 000 unités au prix de 0,10 \$ l'unité, pour un produit brut total de 1 350 000 \$. Chaque unité comprend une action et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur d'acquérir une action au prix de 0,15 \$ par action pour une période de 24 mois expirant le 23 juillet 2022.

De la contrepartie totale reçue pour les unités, 138 673 \$ ont été attribués aux bons de souscription et 1 211 327 \$ aux actions ordinaires, selon une allocation au prorata de la juste valeur estimative de chacune de ces deux composantes. La juste valeur estimative des bons de souscription été déterminée selon le modèle de fixation de prix Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,14 \$, taux d'intérêt sans risque de 0,24 %, volatilité prévue de 69,5 %, aucun dividende moyen par action et durée prévue des bons de souscription de 2 ans.

Dans le cadre du placement, la Société a payé des honoraires d'intermédiation totalisant 28 000 \$ à des tierces parties sans lien de dépendance à l'égard de la Société. La participation des administrateurs et dirigeants totalise 75 200 \$. Les frais d'émission d'actions, incluant les honoraires d'intermédiation, totalisent 62 650 \$, dont 56 215 \$ ont été alloués au capital social et 6 435 \$ aux bons de souscription.

#### 11.3 Placement privé complété les 22 et 30 mars 2021

En mars 2021, la Société a complété un placement privé totalisant 12 000 000 unités au prix de 0,20 \$ l'unité, pour un produit brut total de 2 400 000 \$. Minière Osisko inc. (« Osisko ») a souscrit pour un total de 985 000 \$.

Chaque unité comprend une action et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur d'acquérir une action au prix de 0,30 \$ par action pour une période de 24 mois expirant les 22 et 30 mars 2023 respectivement. Les bons de souscription sont assujettis à une clause d'accélération de l'échéance telle qu'en tout temps après la période de détention minimale de quatre mois plus un jour, advenant que le cours à la fermeture des marchés des actions ordinaires sur la Bourse soit équivalent ou supérieur à 0,30 \$ pour les bons de souscription émis le 22 mars 2021 et à 0,45 \$ pour les bons émis le 30 mars 2021, pendant 10 jours de séance consécutive.

Conformément aux modalités de l'investissement d'Osisko, les parties ont conclu une entente sur les droits de l'investisseur, conférant certains droits à Osisko tant qu'Osisko détiendra un nombre d'actions ordinaires équivalent à au moins 5 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société (sur une base non diluée), notamment :

- Le droit d'Osisko de participer à tous futurs financements par capitaux propres de la Société de façon à permettre à Osisko de conserver sa participation dans le capital social de la Société à ce moment, sujet à une participation maximale de 19,9 % dans le capital social de la Société;
- Un droit de premier refus à l'égard de l'acquisition des projets Skyfall et Ligneris dans les 24 mois suivant la clôture de l'investissement d'Osisko, sujet aux droits préexistants de parties non liées sur ces projets;

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

---

- À compter du deuxième anniversaire de la date de clôture de l'investissement d'Osisko et par la suite, tant qu'Osisko maintiendra une participation dans le capital social de Vior d'un minimum de 5 %, Osisko aura le droit de désigner un candidat d'Osisko au conseil d'administration de la Société; et
- De plus, à la suite de la clôture de l'investissement d'Osisko, la Société formera un comité technique consultatif relatif à l'avancement de l'exploration sur les projets Skyfall et Ligneris. Le comité comprendra au moins deux individus nommés par Osisko et son rôle sera exclusivement consultatif.

De la contrepartie totale reçue pour les unités, 59 027 \$ ont été attribués aux bons de souscription et 2 340 973 \$ aux actions ordinaires, selon une allocation au prorata de la juste valeur estimative de chacune de ces deux composantes. La juste valeur estimative des bons de souscription été déterminée selon le modèle de fixation de prix Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes et en considérant la clause d'accélération du 30 mars 2021: prix de l'action aux dates d'attribution de 0,215 \$ et 0,21 \$ respectivement, taux d'intérêt sans risque de 0,25 %, volatilité prévue de 62,8 %, aucun dividende moyen par action et durée prévue des bons de souscription de 2 ans. Il n'y a pas eu de valeur attribuée au bons de souscription du 22 mars car le prix de la clause d'accélération est le même que le prix d'exercice.

Dans le cadre du placement, la Société a payé des honoraires d'intermédiation totalisant 11 100 \$ à des tierces parties sans lien de dépendance à l'égard de la Société. La participation des administrateurs et dirigeants totalise 171 000 \$. Les frais d'émission d'actions, incluant les honoraires d'intermédiation, totalisent 87 449 \$, dont 84 766 \$ ont été alloués au capital social et 2 683 \$ aux bons de souscription.

### 11.4 Placement privé accreditif complété le 21 octobre 2021

Le 21 octobre 2021, la Société a complété un placement privé par l'émission de 5 327 628 actions accreditives à 0,28 \$ chacune pour un produit brut total de 1 491 736 \$. À cette date, le cours de clôture des actions à la Bourse étant de 0,20 \$, et ainsi la valeur résiduelle attribuée à l'avantage lié à la renonciation des actions accreditives est de 0,08 \$ pour une valeur totale de 426 210 \$ créditée au passif lié à la prime sur les actions accreditives.

Dans le cadre du placement privé, la Société a payé des honoraires d'intermédiation totalisant 52 252 \$. Les frais d'émission d'actions, incluant les honoraires d'intermédiation, totalisent 69 428 \$. Des administrateurs et dirigeants ont participé au placement privé accreditif pour un montant total de 222 600 \$ selon les mêmes modalités que les autres investisseurs.

### 11.5 Placement privé accreditif complété le 22 décembre 2021

Le 22 décembre 2021, la Société a complété un placement privé par l'émission de 1 724 519 actions ordinaires accreditives Québec à un prix de 0,29 \$ chacune et 1 253 335 actions accreditives nationales à un prix de 0,24 \$ chacune, pour un produit brut total de 800 910 \$. À cette date, le cours de clôture des actions à la Bourse étant de 0,20 \$, la valeur résiduelle attribuée à l'avantage lié à la renonciation des actions accreditives est de 0,09 \$ et 0,04 \$ respectivement, pour une valeur totale de 205 340 \$ créditée au passif lié à la prime sur les actions accreditives.

Dans le cadre du placement privé, la Société a payé des honoraires d'intermédiation totalisant 27 007 \$ et a émis des bons de souscription de rémunération permettant à l'intermédiaire d'acquérir 77 586 actions au prix de 0,29 \$ par action jusqu'au 22 décembre 2023. La juste valeur des bons de souscription de rémunération a été estimée à 2 017 \$ ou 0,026 \$ par bon de souscription de rémunération, à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,20 \$, volatilité prévue de 44,4 %, durée prévue de 2 ans, taux d'intérêt sans risque de 1,0 % et aucun dividende par action.

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

Les frais d'émission d'actions, incluant les honoraires d'intermédiation, totalisent 40 430 \$. Des administrateurs et dirigeants ont participé au placement privé accréditif pour un montant total de 100 800 \$ selon les mêmes modalités que les autres investisseurs.

### 12. BONS DE SOUSCRIPTION

#### 12.1 Bons de souscription

Le tableau suivant présente les changements survenus à l'égard des bons de souscription :

	Exercices terminés les 30 juin			
	2022		2021	
	Nombre de bons de souscription	Prix de levée moyen pondéré	Nombre de bons de souscription	Prix de levée moyen pondéré
En circulation à l'ouverture de l'exercice	14 875 000	\$ 0,22	4 250 000	\$ 0,14
Émis lors de placements privés	77 586	0,29	12 750 000	0,21
Émis pour l'acquisition de biens miniers	-	-	1 000 000	0,30
Exercés	(1 725 000)	0,15	(375 000)	0,15
Échus	-	-	(2 750 000)	-
En circulation à la fin de l'exercice	<b>13 227 586</b>	<b>0,23</b>	<b>14 875 000</b>	<b>0,22</b>

Au 30 juin 2022, les bons de souscription en circulation sont les suivants :

Nombre de bons de souscription	Prix de levée	Date d'expiration
	\$	
4 650 000	0,15	23 juillet 2022
1 500 000	0,12	8 décembre 2022
2 200 000	0,30	22 mars 2023 – clause d'accélération 10 jours à 0,30 \$
3 800 000	0,30	30 mars 2023 – clause d'accélération 10 jours à 0,45 \$
77 586	0,29	22 décembre 2023
1 000 000	0,30	14 juin 2024
<b>13 227 586</b>		

### 13. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

La Société a établi un régime d'options d'achat d'actions (« Options ») en vertu duquel certains employés clés, dirigeants, administrateurs, consultants, fournisseurs de services et des services de relations avec les investisseurs peuvent se voir octroyer des Options de la Société. Le 3 août 2020, le conseil d'administration a approuvé une augmentation à 5 775 900 du nombre d'actions pouvant être émises en vertu du régime d'Option et cette modification a été approuvée par la Bourse. Au moment de l'octroi d'Options, le conseil d'administration fixe le prix de levé lequel prix ne doit pas être inférieur à la juste valeur des actions. Les Options sont exerçables sur une période maximale de dix ans après la date d'octroi. Les Options sont normalement acquises lors de leur octroi, à moins qu'il ne soit décidé autrement par le conseil d'administration.

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

Le tableau suivant présente les changements survenus à l'égard des Options :

	Exercices terminés les 30 juin			
	2022		2021	
	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation et exerçables au début de l'exercice	4 979 000	0,12	3 690 000	0,13
Octroyées	255 000	0,20	1 929 000	0,16
Exercées	-	-	(400 000)	0,10
Échues	-	-	(240 000)	0,50
<b>En circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>5 234 000</b>	<b>0,13</b>	<b>4 979 000</b>	<b>0,12</b>
Exerçables à la fin de l'exercice	4 556 833	0,12	3 619 666	0,11

Au 30 juin 2022, les options d'achat d'actions en circulation et exerçables sont les suivantes :

Nombre d'options en circulation	Nombre d'options exerçable	Prix de levée \$	Date d'expiration
150 000	150 000	0,135	4 janvier 2023
475 000	475 000	0,10	15 mai 2024
150 000	150 000	0,11	7 juillet 2024
1 290 000	860 000	0,13	25 septembre 2025
194 000	129 333	0,17	5 février 2026
120 000	120 000	0,22	14 avril 2026
325 000	250 000	0,22	19 mai 2026
150 000	112 500	0,20	24 août 2026
105 000	35 000	0,19	28 mars 2027
100 000	100 000	0,10	20 juin 2027
1 325 000	1 325 000	0,10	10 octobre 2027
850 000	850 000	0,10	30 octobre 2027
<b>5 234 000</b>	<b>4 556 833</b>		

Le 25 septembre 2020, la Société a octroyé à des administrateurs, dirigeants, employés et consultants 1 290 000 Options ayant un prix d'exercice de 0,13 \$ par action, pouvant être exercées pendant une période de 5 ans et acquises 1/3 du nombre le jour de l'octroi, 1/3 au premier anniversaire de l'octroi et 1/3 au deuxième anniversaire de l'octroi. Ces Options ont été octroyées à une valeur égale à celle du marché à la clôture la veille de l'octroi. La juste valeur estimée de ces Options s'élève à 118 680 \$ soit 0,092 \$ par Option. La juste valeur des Options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,13 \$, volatilité prévue de 93,5 %, durée prévue des Options de 5 ans, taux d'intérêt sans risque de 0,3 % et aucun dividende par action.

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

---

Le 5 février 2021, la Société a octroyé à des consultants 194 000 Options ayant un prix d'exercice de 0,17 \$ par action, pouvant être exercées pendant une période de 5 ans et acquises 1/3 du nombre le jour de l'octroi, 1/3 au premier anniversaire de l'octroi et 1/3 au deuxième anniversaire de l'octroi. Ces Options ont été octroyées à une valeur égale à celle du marché à la clôture la veille de l'octroi. La juste valeur estimée de ces Options s'élève à 20 370 \$ soit 0,105 \$ par Option. La juste valeur des Options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,17 \$, volatilité prévue de 77,0 %, durée prévue des Options de 5 ans, taux d'intérêt sans risque de 0,5 % et aucun dividende par action.

Le 14 avril 2021, la Société a octroyé à un consultant en relations aux investisseurs 120 000 Options ayant un prix d'exercice de 0,22 \$ par action, pouvant être exercées pendant une période de 5 ans et acquises 25 % chaque trimestre. Ces Options ont été octroyées à une valeur égale à celle du marché à la clôture la veille de l'octroi. La juste valeur estimée de ces Options s'élève à 16 200 \$ soit 0,135 \$ par Option. La juste valeur des Options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,22 \$, volatilité prévue de 75,9 %, durée prévue des Options de 5 ans, taux d'intérêt sans risque de 0,9 % et aucun dividende par action.

Le 19 mai 2021, la Société a octroyé à un employé, une dirigeante et un consultant en relations aux investisseurs 325 000 Options ayant un prix d'exercice de 0,22 \$ par action, pouvant être exercées pendant une période de 5 ans et acquises 25 % à chaque trimestre. Ces Options ont été octroyées à une valeur supérieure à celle du marché à la clôture la veille de l'octroi. La juste valeur estimée de ces Options s'élève à 38 350 \$ soit 0,118 \$ par Option. La juste valeur des Options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,22 \$, volatilité prévue de 69,4 %, durée prévue des Options de 5 ans, taux d'intérêt sans risque de 1,0 % et aucun dividende par action.

Le 24 août 2021, la Société a octroyé à un consultant en relations aux investisseurs 150 000 Options ayant un prix d'exercice de 0,20 \$ par action, pouvant être exercées pendant une période de 5 ans et acquises 25 % chaque trimestre. Ces Options ont été octroyées à une valeur égale à celle du marché à la clôture précédant l'octroi. La juste valeur estimée de ces Options s'élève à 16 050 \$ soit 0,107 \$ par Option. La juste valeur des Options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,20 \$, volatilité prévue de 64,0 %, durée prévue des Options de 5 ans, taux d'intérêt sans risque de 0,9 % et aucun dividende par action.

Le 28 mars 2022, la Société a octroyé à un consultant 105 000 Options ayant un prix d'exercice de 0,19 \$ par action, pouvant être exercées pendant une période de 5 ans et acquises 1/3 du nombre le jour de l'octroi, 1/3 au premier anniversaire de l'octroi et 1/3 au deuxième anniversaire de l'octroi. Ces Options ont été octroyées à une valeur égale à celle du marché à la clôture précédant l'octroi. La juste valeur estimée de ces Options s'élève à 10 500 \$ soit 0,10 \$ par Option. La juste valeur des Options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,19 \$, volatilité prévue de 59,9 %, durée prévue des Options de 5 ans, taux d'intérêt sans risque de 2,4 % et aucun dividende par action.

La volatilité prévue est déterminée en calculant la volatilité historique du prix des actions de la Société précédant la date d'émission et pour une période correspondant à la durée de vie prévue des Options.

En tout, un montant de 91 353 \$ (110 690 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2021) de paiements fondés sur des actions (dont la totalité se rapporte à des transactions qui seront réglées en instruments de capitaux propres) a été comptabilisé (70 911 \$ en résultat net dans la charge de rémunération à base d'actions et 20 442 \$ capitalisé aux biens miniers) pour l'exercice terminé le 30 juin 2022 (87 216 \$ en résultat net dans la charge de rémunération à base d'actions et 23 474 \$ capitalisé aux biens miniers pour l'exercice terminé le 30 juin 2021) et porté au crédit du surplus d'apport.

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

### 14. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

#### 14.1 Salaires

	Exercices terminés les 30 juin	
	2022	2021
	\$	\$
Salaires, avantages sociaux et prime	773 771	562 470
Jetons administrateurs	2 700	4 500
Charges sociales	50 224	34 221
Subvention gouvernementale <sup>1)</sup>	(4 772)	(182 115)
	821 923	419 076
Capitalisés aux biens miniers, facturés aux partenaires ou enregistrés en tant que recherche de propriétés minières	(477 225)	(219 504)
<b>Salaires et avantages sociaux présentés à l'état consolidé du résultat global</b>	<b>344 698</b>	<b>199 572</b>

1) La Société a comptabilisé nil \$ (161 089 \$ durant l'exercice 2021) de subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC ») et 4 772 \$ (21 026 \$ durant l'exercice 2021) en lien avec le CUEC (note 9).

#### 14.2 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs, le président et CEO, le vice-président exécutif (depuis le 1 septembre 2020), le vice-président exploration (jusqu'au 30 avril 2021) et la CFO. La rémunération et les avantages des principaux dirigeants comprennent les salaires, bonus, honoraires certains paiements fondés sur des actions. Le tableau suivant présente la composition de la rémunération des principaux dirigeants :

	Exercices terminés les 30 juin	
	2022	2021
	\$	\$
<i>Avantages à court terme</i>		
Salaires, bonus et jetons administrateurs	327 700	398 979
Honoraires professionnels	68 775	84 825
Honoraires professionnels comptabilisés dans les frais d'émission d'actions	10 163	19 575
<i>Avantages à long terme</i>		
Rémunération à base d'actions	23 137	65 739
<b>Total de la rémunération des principaux dirigeants</b>	<b>429 775</b>	<b>569 118</b>

La Société a conclu des contrats d'emploi ou de consultation avec certains membres de la haute direction, lesquels prévoient, entre autres, une indemnité de départ équivalente à la rémunération de 6 à 24 mois de salaire de base (ou d'honoraires) dans le cas d'une cessation d'emploi sans motif valable ou de 12 à 24 mois dans le cas d'un changement de contrôle.

Au 30 juin 2022, des salaires à payer au président sont inclus dans les créditeurs et charges à payer pour une somme de 67 500 \$ (nil \$ au 30 juin 2021).

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

### 14.3 Transactions entre parties liées

Dans le cours normal des affaires :

- Une société contrôlée par une dirigeante a facturé des honoraires en comptabilité de 111 408 \$ (136 386 \$ durant l'exercice terminé le 30 juin 2021) dont 10 163 \$ (19 575 \$ durant l'exercice terminé le 30 juin 2021) est comptabilisé dans les frais d'émission d'actions et dont 32 470 \$ (31 986 \$ durant l'exercice terminé le 30 juin 2021) est pour son équipe;
- Au 30 juin 2022, le montant dû aux parties liées s'élevait à 4 869 \$ (5 688 \$ au 30 juin 2021).

### 15. IMPÔT DIFFÉRÉ

Le rapprochement des impôts sur le résultat, calculé selon le taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial du Québec, avec les impôts sur le résultat figurant dans les États Financiers se détaille comme suit :

	Exercices terminés les 30 juin	
	2022	2021
	\$	\$
Revenu net avant l'impôt différé	(2 902 222)	464 989
Taux d'imposition combiné fédéral et provincial de 26,50 %	768 824	(123 221)
Frais d'émission d'actions sans incidence sur les résultats	28 578	39 776
Variation de la juste valeur déductible (non imposable)	(240 299)	170 191
Dépenses non déductibles	(25 370)	(30 112)
Incidence fiscale sur les actions accréditives	198 177	-
Variation des actifs d'impôt différé non constatés	(227 190)	(73 713)
Autres	(4 285)	17 079
<b>Recouvrement d'impôt différé</b>	<b>498 435</b>	<b>-</b>

Les composantes importantes de la charge d'impôt se détaillent comme suit :

	Au 30 juin	Au 30 juin
	2022	2021
	\$	\$
Naissance et renversement de différences temporaires	836 095	(170 191)
Incidence fiscale sur les actions accréditives	198 177	-
Renversement du passif lié à la prime sur les actions accréditives	(498 435)	-
Variation des différences temporaires non constatées	202 897	-
Variation de la juste valeur déductible (non imposable)	(240 299)	170 191
<b>Recouvrement d'impôt différé</b>	<b>498 435</b>	<b>-</b>

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

Aux 30 juin 2022 et 2021, les différences temporaires pour lesquelles la Société n'a pas constaté d'actif d'impôt différé sont les suivantes :

	Au 30 juin 2022		Au 30 juin 2021	
	Fédéral	Provincial	Fédéral	Provincial
	\$	\$	\$	\$
Pertes autres qu'en capital inutilisées	4 193 280	5 989 743	3 636 731	4 064 486
Actions cotées	22 083	22 083	-	-
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	154 990	154 990	148 524	148 524
Frais d'émission	176 332	176 332	131 218	131 218
Biens miniers	-	265 732	-	1 111 125
Dépenses RSDE reportées	39 124	57 500	39 124	57 500
Autres	975	975	975	975
	<b>4 586 784</b>	<b>6 667 355</b>	<b>3 956 572</b>	<b>5 513 828</b>

Les différences suivantes entre les valeurs comptables et les bases fiscales provenant de différences temporaires, pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ont donné lieu aux actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés et aux différences temporaires, pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés non comptabilisés suivants :

	Solde au 30 juin 2021	Comptabilisé en résultat net	Solde au 30 juin 2022
	\$	\$	\$
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés			
Biens miniers	(75 517)	(250 618)	(326 135)
Actions cotées	(252 874)	234 446	(18 428)
Prêts	(2 124)	-	(2 124)
Pertes fiscales inutilisées	330 515	16 172	346 687
	-	-	-
Renversement du passif lié à la prime sur les actions accréditatives		498 435	
<b>Variation des impôts différés selon l'état consolidé du résultat global</b>		<b>498 435</b>	

	Solde au 30 juin 2020	Comptabilisé en résultat net	Solde au 30 juin 2021
	\$	\$	\$
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés			
Biens miniers	-	(75 517)	(75 517)
Actions cotées	(85 996)	(166 878)	(252 874)
Prêts	(2 809)	685	(2 124)
Pertes fiscales inutilisées	88 805	241 710	330 515
	-	-	-
Renversement du passif lié à la prime sur les actions accréditatives		-	
<b>Variation des impôts différés selon l'état consolidé du résultat global</b>		<b>-</b>	



# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

La Société dispose de pertes autres qu'en capital qui sont disponibles pour réduire l'impôt sur le résultat des années à venir et pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière. Ces pertes viennent à échéance dans les délais suivants :

<b>Année d'expiration</b>	<b>Fédéral</b>	<b>Provincial</b>
	\$	\$
2029	-	68 420
2030	-	481 661
2032	-	375 660
2033	-	421 800
2034	-	345 199
2035	-	398 396
2036	364 602	384 018
2038	281 778	281 779
2039	619 025	617 323
2040	501 404	495 458
2041	1 088 845	1 084 484
2042	1 337 626	1 035 545
	<b>4 193 280</b>	<b>5 989 743</b>

Aux 30 juin 2022 et 2021, les crédits d'impôt à l'investissement non remboursables au fédéral s'établissent comme suit :

<b>Année d'expiration</b>	<b>Fédéral</b>
	\$
2025	12 725
2026	3 597
2027	2 926
2028	4 643
2029	259
2030	1 098
	<b>25 248</b>

Ces crédits pourront être utilisés jusqu'à concurrence de l'impôt payable pour ces années. Les crédits d'impôt à l'investissement non remboursables au fédéral ne sont pas comptabilisés parce que la Société n'a pas l'assurance raisonnable qu'ils seront réalisés.

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

### 16. RÉSULTAT PAR ACTION

	Exercices terminés les 30 juin	
	2022	2021
	\$	\$
Résultat net	(2 402 787)	464 989
Nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation <sup>1)</sup>	78 651 471	60 962 952
Effet dilutif des options d'achat d'actions	-	4 534 000
Effet dilutif des bons de souscription	-	7 875 000
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires	78 651 471	73 371 952
Résultat par action		
De base	(0,031)	0,008
Dilué	(0,031)	0,006

1) Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022, 5 234 000 options d'achat d'actions en circulation et 13 227 586 bons de souscription en circulation ont été exclus du calcul du bénéfice dilué par action puisque leur effet aurait été antidilutif. (445 000 options d'achat d'actions en circulation et 7 000 000 bons de souscription en circulation pour l'exercice terminé le 30 juin 2021).

### 17. GESTION DU CAPITAL

La Société considère les éléments inclus dans les capitaux propres d'un montant de 8 037 144 \$ (8 536 573 \$ au 30 juin 2021) comme constituant son capital.

La Société gère sa structure du capital et fait les ajustements sur celle-ci, selon les fonds disponibles pour la Société, de façon à être en mesure d'appuyer l'acquisition et l'exploration des propriétés minières. Puisqu'il s'agit d'une société d'exploration minière, le conseil d'administration n'établit pas de critères de mesure sur le rendement du capital pour sa gestion, mais préfère se fier à l'expertise des dirigeants de la Société pour maintenir le développement futur de l'entreprise. De l'avis de la direction, le fonds de roulement au 30 juin 2022 permettra de couvrir les dépenses courantes et les frais d'exploration pour la prochaine année.

Les propriétés dans lesquelles la Société détient actuellement une participation sont au stade de l'exploration. Ainsi, la Société est dépendante du financement externe pour financer ses activités. Pour réaliser son plan d'exploration et régler ses frais administratifs, la Société utilisera son fonds de roulement existant et obtiendra le financement nécessaire au besoin. La Société continuera à évaluer de nouvelles propriétés et cherchera à acquérir des participations dans d'autres propriétés si elle juge qu'il y a suffisamment de potentiel géologique et économique et si elle dispose des ressources financières nécessaires pour le faire. Les autres opérations qui ont eu une incidence sur les capitaux propres sont présentées dans les états consolidés des variations des capitaux propres.

La direction révisé régulièrement son approche de gestion du capital et juge que cette approche est raisonnable, étant donné la taille de la Société. Il n'y a eu aucun changement dans l'approche de la Société quant à la gestion du capital pour l'exercice terminé le 30 juin 2022. La Société n'est assujettie à aucune exigence externe en matière de capital.

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

---

### 18. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES FINANCIERS

#### 18.1 Instruments financiers

Au 30 juin 2022 et 2021, les actifs financiers de la Société à la juste valeur par le biais du résultat net sont composés d'actions cotées à la Bourse. Les actifs et passifs financiers au coût amorti sont des instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme ou du taux effectif équivalent au taux du marché.

#### 18.2 Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations. La hiérarchie se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 – évaluation basée sur des prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés actifs.

Niveau 2 – techniques d'évaluation basées sur des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs ou sur des prix cotés d'instruments identiques ou semblables cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs; des données autres que des prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation qui sont observables pour cet instrument; et des données obtenues principalement à partir de données de marché observables ou qui sont corroborées par des données de marché observables par corrélation ou par un autre moyen.

Niveau 3 – techniques d'évaluation basée sur des données importantes non observables.

Un instrument financier doit être classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Aux 30 juin 2022 et 2021, les actions cotées sont comptabilisées à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière selon la hiérarchie de niveau 1.

Aux 30 juin 2022 et 2021, les prêts sont comptabilisés au coût amorti dans les états consolidés de la situation financière. La juste valeur des prêts se rapproche de leur valeur comptable et a été classée au niveau 2 de la hiérarchie.

#### 18.3 Techniques d'évaluation utilisées pour mesurer la juste valeur

La juste valeur des actions cotées est établie au moyen du cours acheteur dans le marché actif le plus avantageux pour ces instruments auquel la Société a immédiatement accès. Lorsqu'un cours acheteur n'est pas disponible, la Société utilise le cours de clôture de l'opération la plus récente touchant cet instrument. Si l'instrument fait l'objet d'une restriction concernant la période de vente, la juste valeur est escomptée et l'instrument est classé dans le niveau 2.

La juste valeur des prêts est déterminée en utilisant le taux du marché estimé que la Société aurait obtenu pour un financement similaire.

#### 18.4 Facteurs de risques financiers

De par ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers comme le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

---

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte associé à l'incapacité de la contrepartie de respecter ses obligations de paiement. Le risque de crédit de la Société est principalement attribuable à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements ainsi qu'aux comptes débiteurs. L'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière. La Société ne détient aucun bien en garantie. Les actifs financiers inclus dans les comptes débiteurs consistent en intérêts et sommes à recevoir reliés à un partenaire. Le risque de crédit lié à ces sommes provient d'une éventuelle incapacité des partenaires à acquitter leurs créances. La direction croit que le risque de crédit relativement aux actifs financiers inclus dans les comptes débiteurs est écarté parce que la Société a signé des ententes avec des sociétés minières majeures et que le risque de crédit lié aux sommes à recevoir d'un partenaire est nul, ces partenaires ayant déjà remboursé toutes ces sommes. Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et placements est limité étant donné que la Société conclut des contrats avec une banque canadienne ayant une excellente cote de crédit et ses filiales. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans les limites dictées par la politique de placement de la Société. La Société réexamine sa politique de façon régulière.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. L'approche de la Société dans la gestion des liquidités est de s'assurer qu'elle aura suffisamment de liquidités pour respecter ses obligations lorsque celles-ci viendront à échéance. Au 30 juin 2022, la Société affichait une trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements de 1 825 421 \$ (2 449 922 \$ au 30 juin 2021) pour régler ses obligations courantes (comptes créditeurs et charges à payer ainsi que dépôt reçu pour émission d'actions) de 556 680 \$ (436 320 \$ au 30 juin 2021). Toutes les obligations financières courantes de la Société ont des modalités de paiement de moins de 30 jours et sont assujetties à des conditions d'échéance normales.

Les prêts ont une échéance de 1,5 ans.

### Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des cours du marché. Le risque de marché comprend les autres risques de prix comme le risque lié aux marchés boursiers.

#### *Risque lié aux marchés boursiers*

Le risque lié aux marchés boursiers est le risque que la juste valeur d'un instrument financier varie en raison des fluctuations des marchés boursiers. La Société a établi une politique de placement qui fait l'objet d'un suivi trimestriel par le comité d'audit.

Les variations de la juste valeur des actions cotées sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat global. Une variation de 68 % (10 % au 30 juin 2021) du cours des marchés ainsi que de la valeur estimée des actions cotées qui se serait produite le 30 juin 2022, aurait eu un impact de 565 425 \$ (264 508 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2021).

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

### 19. INFORMATIONS ADDITIONNELLES RELATIVEMENT AUX TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie :

	Exercices terminés les 30 juin	
	2022	2021
	\$	\$
<i>Liés aux activités d'investissement :</i>		
Crédit de droits remboursable pour perte et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources à recevoir comptabilisé en réduction des biens miniers	404 735	425 010
Acquisition de biens miniers et frais d'exploration inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer	116 261	294 354
Échange de biens miniers	2 599	-
Acquisition de biens miniers par l'émission d'actions	-	544 800
Actions cotées reçues pour paiement sur option	-	60 750
Rémunération à base d'actions incluse dans les biens miniers	20 442	23 474

### 20. SECTEURS OPÉRATIONNELS

La Société a un secteur opérationnel qui est l'acquisition et l'exploration de biens miniers. La Société détient les biens miniers suivants au Canada et aux États-Unis :

	Au 30 juin 2022	Au 30 juin 2021
	\$	\$
<b>Canada</b>		
Coût d'acquisition	1 436 258	1 380 696
Frais d'exploration	3 671 391	1 498 758
Total	5 107 649	2 879 454
<b>États-Unis</b>		
Coût d'acquisition	343 318	296 268
Frais d'exploration	159 574	159 574
Total	502 892	455 842

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

---

### 21. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

La Société est financée en partie par l'émission d'actions accréditatives et, en vertu des règles fiscales relatives à ce type de financement, la Société s'est engagée à réaliser des travaux d'exploration et d'évaluation.

Ces règles fiscales fixent également des échéances pour la réalisation des travaux d'exploration qui doivent être entrepris au plus tard à la première des dates suivantes :

- Deux ans suivant les financements accréditifs;
- Un an après que la Société a renoncé aux déductions fiscales relatives aux travaux d'exploration.

Cependant, il n'existe aucune garantie à l'effet que ces dépenses d'exploration seront admissibles à titre de frais d'exploration au Canada, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard. Le refus de certaines dépenses par l'administration fiscale pourrait avoir un impact négatif pour les investisseurs.

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2022, la Société a reçu un montant de 2 292 646 \$ pour des placements accréditifs (nil \$ au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2021) pour lesquels la Société a renoncé aux déductions fiscales, au profit des investisseurs, en date du 31 décembre 2021.

Au 30 juin 2022, le solde du montant du financement accréditif non dépensé est de 428 926 \$ (nil \$ au 30 juin 2021).

### 22. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

#### 22.1 Biens miniers - Skyfall

Le 20 mai 2022, la Société a signé une entente avec un prospecteur afin d'acquérir un intérêt de 100 % dans 24 claims près de la propriété Skyfall, en contrepartie de l'émission de 40 000 actions de la Société émises en juillet 2022 (évaluées à 5 200 \$).

Le 8 septembre 2022, la Société a signé une entente avec Osisko afin d'acquérir un intérêt de 100 % dans 83 claims près de la propriété Skyfall en contrepartie de l'émission de 107 142 actions de la Société (évaluées à 11 786 \$). Certains claims sont assujettis à une redevance NSR de 1 %.

#### 22.2 Placement privé

Le 22 juillet 2022, la Société a complété un placement privé totalisant 8 722 614 unités au prix de 0,13 \$ l'unité, pour un produit brut total de 1 133 940 \$.

Chaque unité comprend une action et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur d'acquérir une action au prix de 0,21 \$ par action pour une période de 30 mois. Les bons de souscription sont assujettis à une clause d'accélération de l'échéance telle qu'en tout temps après la période de détention minimale de quatre mois plus un jour, advenant que le cours à la fermeture des marchés des actions ordinaires sur la Bourse soit équivalent ou supérieur à 0,35 \$ pendant 10 jours de séance consécutive. La participation des parties liées totalise 271 440 \$ incluant celle d'Osisko pour 249 990 \$.

# Vior inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021

---

### 21.3 Octroi d'Options

Le 11 octobre 2022, la Société a octroyé à un employé 120 000 Options ayant un prix d'exercice de 0,10 \$ par action, pouvant être exercées pendant une période de 5 ans et acquises 1/3 du nombre le jour de l'octroi, 1/3 au premier anniversaire de l'octroi et 1/3 au deuxième anniversaire de l'octroi. Ces Options ont été octroyées à une valeur égale à celle du marché à la clôture précédant l'octroi. La juste valeur estimée de ces Options s'élève à 5 760 \$ soit 0,048 \$ par Option. La juste valeur des Options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,10 \$, volatilité prévue de 51,7 %, durée prévue des Options de 5 ans, taux d'intérêt sans risque de 3,2 % et aucun dividende par action.